



## MODE OPERATOIRE POUR EFFECTUER LES DEMANDES DE TITRES DE CIRCULATION TEMPORAIRES (BADGES ARC EN CIEL)

### 1-PROCEDURE DE DEMANDE DE TITRES DE CIRCULATION TEMPORAIRE

- ✓ La demande est effectuée uniquement par un correspondant sûreté d'une entreprise ayant une autorisation d'activité délivrée par ATB.
- ✓ Un préavis minimal de 24h est nécessaire, à défaut de respecter ce préavis, le traitement de la demande ne pourra pas être garanti.
- ✓ Envoi d'un mail du correspondant sûreté de l'entreprise :
  - au bureau des badges ([bureau.tca@toulouse.aeroport.fr](mailto:bureau.tca@toulouse.aeroport.fr))
  - ou bureau sûreté d'ATB ([p.cabanie@toulouse.aeroport.fr](mailto:p.cabanie@toulouse.aeroport.fr) ; [p.manaute@toulouse.aeroport.fr](mailto:p.manaute@toulouse.aeroport.fr)).
  - Ce mail doit comporter impérativement :
    - La motivation de la demande (Raison de l'intervention)
    - Nom et prénom du futur bénéficiaire
    - Date de naissance du futur bénéficiaire
    - Validité géographique (aérodrome et secteurs) de son TCA en vigueur
    - Validité temporelle de son TCA en vigueur
    - Adresse de facturation

### 2-VALIDATION DE LA DEMANDE PAR ATB

- ✓ Une vérification de l'habilitation du futur bénéficiaire sur le logiciel STITCH est effectuée par le bureau des badges ATB
- ✓ La validation de la demande de TCA temporaire sera confirmée par mail au correspondant sûreté à l'origine de la demande et au « Bureau des TC accompagnée (badges verts) ».

### 3-RETRAIT DU TCA TEMPORAIRE

- ✓ Le retrait s'effectue au « Bureau des TC accompagnée (badges verts) » situé à proximité du PIF personnel au r-d-c du hall C sur présentation de son TCA
- ✓ Une attestation de remise est signée par le bénéficiaire pour récupérer son TCA temporaire

## 4-VALIDITE GEOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE DU TCA TEMPORAIRE

- ✓ La validité géographique du TCA temporaire est limitée aux secteurs sûreté et fonctionnels (MAN-TRA à Toulouse) mentionnés sur le TCA présenté.
- ✓ Concernant le secteur fonctionnel ENT, spécifique sur l'aéroport de Toulouse, de fait le titulaire d'un TCA temporaire aura l'accès à ce secteur.
- ✓ La validité du TCA temporaire est limitée dans le temps à celle du TCA présenté

## 5-RESTITUTION DU TCA TEMPORAIRE

- ✓ Le bénéficiaire restitue le TCA temporaire dès la fin de sa mission au Bureau des TC Accompagnée Aérogare situé dans le Hall C.

## 6-OBLIGATIONS

Toute personne bénéficiaire du TCA temporaire s'engage à:

- ✓ notifier sans délai la perte, le vol ou le non-retour de ce dernier à ATB.

## 7-SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Tout manquement pourra entraîner des sanctions conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral fixant les mesures de police et des mesures particulières d'application en vigueur.

## 8-TARIFICATION

La remise d'un titre de circulation temporaire est soumise à facturation.

Les tarifs sont publiés dans le cahier des redevances extra-aéronautiques en vigueur. Ils peuvent en conséquence être revus chaque année.

En cas de perte, vol ou détérioration, le TC temporaire sera refacturé.

La facture est envoyée à l'adresse indiquée dans la demande. Elle doit être réglée selon les modalités et dans les conditions précisées sur la facture.